

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 9

1^{ère} PARTIE:

LE RÉGIME JURIDIQUE DE L'ASSISTANCE

CHAPITRE I: LE CADRE JURIDIQUE DE L'ASSISTANCE..... 21

SECTION I: LES RAPPORTS JURIDIQUES ENTRE ASSISTANT ET ASSISTE 21

Sous Section 1: Aléa de l'autonomie de la volonté et conclusion d'un contrat d'assistance 22

§-1: La Conclusion des contrats d'assistance..... 23

I- La nature de l'acte d'assistance..... 24

I.1- La nature de l'acte d'assistance avant la Convention de 1989..... 24

I .2: La nature de l'acte d'assistance sous la Convention de 1989..... 25

II- La capacité du Capitaine pour conclure des contrats 26

III- Intervention des propriétaires ou des armateurs des navires..... 28

III-1: La mauvaise appréciation du Capitaine du navire 28

III.1.1: La Théorie de l'«Agence of Necessity»..... 29

III.1.2: L'arrêt Choco Star..... 29

III-2: La Position du Capitaine en Droit Tunisien..... 30

§-2: L'acte d'assistance et le caractère du danger..... 32

I- Essai de définition du danger..... 32

II- Le danger comme critère traçant les limites entre assistance et remorquage..... 34

II.1: La notion de «services exceptionnels».....	35
II.2: Les règles de «Concarneau».....	36
§.3: Le Refus de l'assistance et la défense raisonnable	37
I- Interdiction à l'assistant d'imposer des services à l'assisté	38
I.1: La notion de défense raisonnable.....	38
I.2: La défense traduite au cours du sauvetage du navire	39
II- Le Recours à d'autres assistants.....	40
II.1: A la demande de l'assistant.....	40
II.2: A la demande de l'assisté.....	40
Sous-section 2: L'obligation de l'assistant d'agir avec le soin voulu	42
§-1: Une obligation lié à l'objet de l'assistance	42
I – Le soin voulu concerne l'opération d'assistance.....	43
II – Le soin voulu concerne la prévention des pollutions	44
§.2 - La responsabilité de l'assistant	44
§.3 - L'engagement en matière d'assistance et atteinte au droit des contrats	46
SECTION II: LE CHAMPS D'APPLICATION DE L'ASSISTANCE	47
Sous-section 1: les parties ayant la qualité d'assistant.....	47
§.1: Le navire	48
I- La notion de structure capable de naviguer.....	48
I.1: Les bateaux.....	48
I.2: Les engins.....	49
I.3: Les bâtiments de mer.....	50
§.2: Les épaves	51
I- Les épaves avant la promulgation de la Convention de Londres	51
II. Les épaves sous la Convention de 1989.....	52

II.1: Les épaves concernées par la convention.....	52
II.2: Les épaves sortant du champ de la Convention....	53
II.3: Le sauvetage des épaves sous la Loi du 22 Février 1989	55
§-3: Les biens exclus par la Convention.....	56
I- Les plates-formes et les unités de forage.....	56
II- Les navires d'État.....	57
III- Les cargaisons humanitaires ou appartenant aux Etats souverains.....	58
III.1: La Cargaison appartenant à un Etat Souverain...	58
III.2: Les Cargaisons Humanitaires.....	61
Sous Section 2: Le Rôle joué par l'État Côtier dans l'opération d'assistance	62
§-1: L'opération d'assistance sous le contrôle de l'État côtier	62
§.2: Les lieux de refuge et l'admission des navires en difficulté	65
§.3: Les difficultés rencontrées par l'État côtier.....	68
I- Les difficultés relatives aux modalités d'intervention	68
II. Les difficultés liées à la décision administrative.....	69
CHAPITRE II: LA RÉMUNÉRATION DE L'ASSISTANCE.....	71
SECTION I: LE PAIEMENT DE LA PRESTATION D'ASSISTANCE.....	71
Sous Section 1: la notion d'Équité et paiement de la prime d'assistance	71
§.1: La notion d'«équitable rémunération».....	72
§.2: Le calcul de la rémunération d'assistance.....	73
I- Les critères objectifs.....	75
II- Les critères subjectifs.....	75

§.3: Le calcul de la rémunération d'assistance sous la convention de 1989	77
I- Habilité des assistants et environnement marin.....	77
II- L'état de préparation et la valeur du matériel de l'assistant.....	78
Sous Section 2: Les Garanties de Paiement de la Prime d'Assistance	79
§.1: Les garanties d'une créance au profit de l'assistant	80
I – Les délais de Fourniture d'une Garantie.....	81
II- Le Montant de la Garantie et ses accessoires.....	82
§.2: Les Privilèges Maritimes	84
I- La définition du Privilège Maritime.....	84
II– Le Privilège Maritime en Droit Français.....	85
III - Les Privilèges Maritimes en Droit Anglais.....	85
§- 3: Le sauvetage des personnes et la rémunération de l'assistance	87
SECTION II: LE CONTENTIEUX DE L'ASSISTANCE	89
Sous-section 1: L'importance du rôle joué par les juges.....	89
§.1: L'ampleur du pouvoir accordé aux juges par la convention de 1989	89
I – Un pouvoir de modification et d'annulation.....	90
II- Le pouvoir de répartition de la Prime.....	93
§.2: La juridiction compétente	94
Sous Section 2: La Prescription de l'action.....	95
§.1: Le délai de prescription	95
§.2: L'action récursoire	97

2^{ème} PARTIE:

LA CONVENTION DE 1989: UN INSTRUMENT FINANCIER D'INCITATION A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE I: LA COMPENSATION DES EFFORTS DE L'ASSISTANT POUR PRÉVENTION DES POLLUTIONS.....	103
SECTION I: ARTICLE 14 ET INCITATION A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	104
Sous Section 1: Indemnité spéciale et supplémentaire.....	105
§.1: Historique de l'Indemnité Spéciale.....	105
§.2: Indemnisation Spéciale.....	107
I - Les conditions d'obtention de l'indemnité spéciale... 107	
I.1: Le lien entre opération d'assistance et menace à l'environnement	108
I.2 – La menace doit émaner du navire ou de sa cargaison	108
I.3– la menace de causer des dommages à l'environnement	109
II - L'évaluation de l'indemnité spéciale.....	110
II.1 – Les débours engagés «the out of pocket expenses	111
II.2 – Une somme équitable pour le matériel et le personnel	111
III – Le degré d'indépendance de l'indemnité spéciale... 114	
§.3: L'indemnité Spéciale supplémentaire.....	115
I –En cas de perte du navire.....	116
II – En cas du sauvetage du navire.....	117
Sous-section II: La recherche d'un responsable pour dommage écologique	118
§.1: La législation internationale et le dommage à l'environnement.....	118

I – Le transport des hydrocarbures.....	119
II – Responsabilité due à la pollution du fait de transport de marchandises dangereuses.....	119
III – Responsabilité due aux fuites de soute du navire....	120
§.2: Les organismes de couverture et d'indemnisation	121
I – Les P&I Clubs.....	121
II – L'ITOPF.....	122
III – Le FIPOL.....	123
§.3: L'article 14 et les règles d'YORK et d'ANVERS...	123
I – Les règles d'YORK & d'ANVERS avant la révision	124
II – Les règles d'YORK & d'ANVERS après la révision	126
SECTION II: L'AFFAIRE «NAGASAKI SPIRIT» ET SES INCIDENCES	127
Sous-section 1: L'affaire «Nagasaki Spirit» et interprétation de l'indemnité spéciale	127
§.1: L'affaire du pétrolier «Nagasaki Spirit».....	128
§.2: Les critiques adressées à l'encontre du juge Clarke	130
Sous Section 2: La réaction des importants intervenants maritimes	132
§ –1: La réaction des P&I Clubs.....	132
§ –2: La réaction de l'«International Salvage Union» –I.S.U	133
CHAPITRE II: LA CLAUSE SCOPIC: GENESE D'UN NOUVEAU CONTRAT D'ASSISTANCE	137
SECTION-I: CARACTERISTIQUES MISE EN ŒUVRE DE LA SCOPIC	138
Sous Section 1: Les caractéristiques de la clause SCOPIC et la dépendance à la L.O.F 2000 ou à la L.O.F 2011.....	139
§.1: Les principales caractéristiques de la Clause SCPIC	139
§.2: L'attachement de la SCOPIC à la LOF 2000.....	143

I – Description de la LOF 2000.....	144
II – Conditions générales de la LOF 2000 et possibilité d’incorporation de la SCOPIC.....	144
§.3: L’institution d’une représentation spéciale pour les avaries –S.C.R.....	145
I – Le rôle important des «Special Casualty Representa- tive» dans l’opération d’assistance.....	146
II. Les représentations spéciales ou les «Special Repre- sentatives»	147
Sous Section 2: La mise en œuvre de la SCOPIC.....	148
§.1: L’invocation de la SCOPIC.....	148
§.2: Les conséquences de l’invocation de la SCOPIC... 149	149
I. La garantie de paiement.....	150
II. La non garantie de paiement.....	151
§.3: La dénonciation de la clause SCOPIC.....	151
I. Par l’assistant.....	151
II. Par le propriétaire du navire.....	152
SECTION-II: LA VALEUR DE LA SCOPIC COMME NOUVELLE FORME DE CALCUL	153
Sous Section 1: Le mécanisme de calcul et de paiement.....	153
§.1: Les catégories de couverture des charges et dépenses 153	153
I. Le matériel employé par l’assistant.....	154
II. Les catégories de dépenses couvertes par l’assistant..	155
II.1 - Les efforts du personnel.....	155
II.2 - Les remorqueurs et autres engins.....	155
II.3- Les équipements portables.....	156
§.2: Le Paiement.....	156
I. Un paiement basé sur l’article 13.....	157

II. La bonification prévue par la SCOPIC.....	158
§.3: Mode et délai de paiement	158
Sous Section 2: Évaluation et avenir de la clause SCOPIC.....	159
§.1: Évaluation de la clause SCOPIC	159
§.2: Les insuffisances de la clause SCOPIC	160
I. Le problème lié a la mise en œuvre de la SCOPIC.....	161
II. Problème lié à l'absence d'une garantie initiale.....	162
III. Les autres reproches à la clause SCOPIC.....	162
§.3: Introduction de la LOF 2011 et la LOF 2020	163
CONCLUSION.....	167
BIBLIOGRAPHIE.....	171